

INFORMATION SÉCURITÉ

Réf : 24.0318

Date : 23 septembre 2024

OBJET : CONTRÔLE DE L'INTÉGRITÉ DE LA SANGLE TYPE 4 DE TOUS LES SACS-HARNAIS ÉQUIPÉS DE RSL ET COLLINS LANYARD

Contexte : le départ accidentel d'un extracteur principal à la porte de l'avion largueur à VANNES en juillet 2024 a provoqué un accident lors de la montée d'avion.

Ce départ intempestif a entraîné l'ouverture de la voilure principale avec le parachutiste encore présent dans l'avion.

Suite à cette ouverture sous le plan fixe de l'avion, la collision entre le parachutiste et l'aéronef a rompu la bouclette du groupe d'élevateurs droits de la voilure principale, entraînant la séparation de ce groupe d'élevateurs.

En conséquence de quoi, la libération du groupe d'élevateurs droits a provoqué la mise en œuvre intempestive de la voilure secours via le RSL, l'utilisateur étant équipé d'un Javelin avec un Skyhook.

Lors de la sollicitation du RSL dans des conditions qui dépassent les exigences du TSO, la sangle de type 4 dédiée au Collins Lanyard s'est rompue.

Cela a eu pour conséquence grave d'entraîner le non-départ du groupe d'élevateurs gauches de la voilure principale toujours verrouillé par le câble correspondant tandis que la voilure de secours s'ouvre.



Cette situation a entraîné un emmêlage partiel de la demi-voilure gauche de la principale torsadée, qui est restée en place.

Dans cette situation, l'utilisateur a préféré ne pas libérer car il lui semblait incertain que l'issue lui soit favorable ou aggravée.

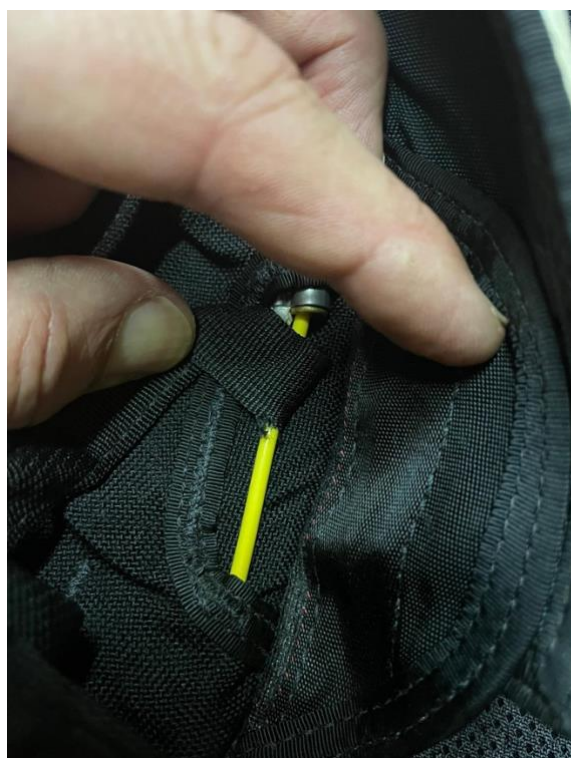
Une instabilité importante a été causée par l'interférence des deux voilures, entraînant des départs imminents en autorotation. Heureusement, l'atterrissage s'est produit à un moment de balancement favorable pour l'utilisateur.

Après avoir contacté le constructeur du sac-harnais, celui-ci admet que dans certaines circonstances, comme lors de libérations en configuration d'autorotation sévères, les efforts à la libération peuvent entraîner la détérioration de la sangle du RSL qui active le secours.



L'analyse de divers équipements équipés de RSL révèle des détériorations de ces sangles de type 4 lorsqu'elles sont soumises à une sollicitation anormale, avec tous les risques que cela comporte.

Lorsque les boucles fabriquées en sangle type 4 sont sollicitées lors d'une procédure de secours, elles peuvent présenter des signes d'usure telle qu'une simple amorce ou une brûlure, ce qui peut être un signe préliminaire de rupture :





FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp 75 012 Paris

Tél.: 01 53 46 68 68

E-mail: ffp@ffp.asso.fr Site: www.ffp.asso.fr

Bien que le contrôle du bon état de ces composants du parachute relève des règles de l'art, il est important de souligner que cette opération doit être effectuée avec soin par le plieur à chaque entretien périodique du parachute complet, en particulier lorsqu'il a été soumis à une Procédure De Secours.

Les opérations d'inspection sont incluses dans le contrôle, après lesquelles, si le parachute complet ne présente aucun dommage, la voile de secours peut être reconditionnée. Cela signifie que le plieur, après son inspection, considère que tous les composants sont en « bon état de saut » et s'engage à ce sujet.

En cas de rupture lors d'une PDS, les sangles RSL ne remplissent plus leur fonction et la bonne ouverture du secours est déterminée par le discernement et la réaction appropriée de l'utilisateur après le départ ou non des groupes d'élévateurs.

En ce qui concerne les consommables, la sécurité des pratiquants et des élèves en particulier repose principalement du bon état structurel et fonctionnels de ces composants et leur remplacement avant leur rupture.

Toute altération de ces derniers doit entraîner leur mise au rebut et changement, de nombreux incidents de fonctionnement ou de problèmes de mise en œuvre ont eu pour origine un mauvais état des matériels.

Action : Apporter une attention particulière sur l'intégrité de cette sangle de type 4 dédiée au RSL et si elle est dégradée procéder à son changement sur catalogue ou auprès d'un revendeur agréé en cas de difficulté.

Date d'application : lors du prochain pliage de secours